



OFFRE D'EMPLOI : AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE - H/F

2 Villages

1 Station

3600 Mètres d'altitude
(point culminant des
pistes)

1 Glacier

225 Kilomètres de
pistes de ski

78 Ans d'existence de
station

7 Ans d'ancienneté de
la commune

15 Services
communaux

1 Palais des sports

7 Bâtiments
communaux

2 Salles de spectacle

1 Cadre de vie
d'exception

Présentation

La Commune des Deux Alpes existe depuis le 1er janvier 2017. Issue de la fusion des communes de Venosc et Mont-de-Lans, elle a vocation à administrer et rassembler un vaste territoire. Sa réputation tient au succès de la station des Deux Alpes, née d'une simple remontée mécanique au milieu des alpages jusqu'à en devenir l'une des plus prisées grâce à son glacier et son environnement culturel et sportif extrêmement riche.

Placé sous l'autorité du chef de service de la Police Municipale, vous serez chargé(e) des missions suivantes :

- Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement (payant et gênant), ceci en étroite collaboration avec les agents de la filière police municipale.
- Constater les infractions au Code de la Santé Publique notamment en matière de propreté des voies publiques (dépôts sauvages, déjections canines).
- Assurer le lien avec la population et les acteurs de la ville.
- Participer au bon déroulement des manifestations festives, culturelles ou sportives.
- Participation au fonctionnement du marché hebdomadaire.
- Être en charge de la surveillance des bâtiments communaux.
- Faire le suivi des stationnements abusifs.
- Rédiger des comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance.

Profil recherché

Compétences requises

- Réglementation sur le stationnement et son application.
- Procédures et dispositifs de secours.
- Respect du règlement intérieur.
- Techniques communication et de médiation.
- Connaissances de base en informatique.
- Qualités relationnelles et rédactionnelles.

36 000 Lits

180 Agents

1 Musée

1 Maison médicale

96 Kilomètres de pistes
de VTT

200 Kilomètres de
sentiers

1940 Habitants
permanents

300 Commerçants

3000 Saisonniers

40 Activités et loisirs

4 Labels

75 000 Vacanciers en
saison estivale

280 000 Vacanciers en
saison hivernale

Durée du travail, conditions et rémunération :

- Par voie contractuelle, poste à pourvoir du 09 juin au 31 août 2025.
- Temps complet 37h30.
- Travail sur le terrain.
- Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément et d'assermentation.
- Port de l'uniforme.
- Cadre statutaire : Agent de catégorie C de la filière technique – Grade d'adjoint technique.
- Rémunération statutaire : à partir de 1850 € net.
- Chèques déjeuners.
- Amicale du personnel (avantages sur les activités culturelles et sportives).
- Accompagnement à la recherche d'un logement.

Crédit Photo : Pyrène DUFFAU Les 2 Alpes

INTÉRESSÉ(E) ?

Adressez votre CV et lettre de motivation au plus tard le 12 mai 2025 à :

Monsieur le Maire
Mairie de Les Deux Alpes
48 Avenue de la Muzelle BP 12 - 38860 Les Deux Alpes

Ou par mail :
recrutements@mairie2alpes.fr

Commune Les Deux Alpes

✉ 48 Avenue de la Muzelle
38860 Les Deux Alpes

@ accueil@mairie2alpes.fr

☎ 04 76 79 24 24